



Léonce Ndikumana

Économiste burundais, professeur à l'université du Massachusetts

Fin des paradis fiscaux : quels gains pour l'Afrique

Un « accord historique » : c'est en ces termes que les grandes puissances ont présenté le projet de réforme du système fiscal international endossé par 131 pays le 1^{er} juillet dernier afin que les multinationales commencent enfin à payer leur juste part d'impôt. Mais est-il vraiment historique? Quels bénéfices peut en tirer l'Afrique? Récapitulons. En avril, le président américain Joe Biden annonce que les États-Unis taxeront les filiales de leurs multinationales à hauteur de 21%. Concrètement, cela signifie que si, par exemple, une entreprise américaine déclare ses bénéfices de façon artificielle en Irlande pour payer seulement 12,5% d'impôt, elle devra verser la différence au fisc américain. Dans la foulée, Washington appelle le reste du monde à en faire de même, afin de financer la reprise économique post-Covid et d'en finir avec l'évasion fiscale à travers les paradis fiscaux.

C'est donc cet impôt qui vient d'être adopté à l'échelle mondiale, mais à un niveau si peu ambitieux, « au moins 15% », selon le texte, qu'il ne découragera pas les multinationales de continuer à

camoufler leurs bénéfices dans des paradis fiscaux. Ce n'est pas un hasard si le Kenya et le Nigeria ont refusé de le signer alors que le forum sur l'Administration fiscale en Afrique (Ataf) plaide pour un taux d'au moins 20%.

Se limiter à 15%, c'est, aux dires même du club de pays riches que forme l'OCDE, limiter les recettes fiscales supplémentaires à 127 milliards d'euros contre 204 milliards d'euros perdus chaque année. Une récente étude montre que ce taux minimal

● ● ●
Faire payer aux multinationales leur juste part d'impôt est crucial pour des États exsangues.

apporterait, par exemple, à l'Afrique du Sud 600 millions d'euros supplémentaires. Avec le taux de 21% prôné par Washington, on serait à 2 milliards d'euros de plus, et on passerait à 3 milliards d'euros si le minimum

était fixé à 25% comme le propose la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (Icrist), dont je fais partie, aux côtés d'économistes tels que Joseph Stiglitz, Gabriel Zucman et Thomas Piketty.

Ce n'est pas le seul problème pour l'Afrique. L'accord ne s'appliquerait qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel mondial dépasse 20 milliards d'euros, avec un seuil de rentabilité d'au moins 10%, et la règle de distribution des revenus est défavorable aux pays en développement. Il faut aussi considérer que la majorité des administrations fiscales africaines n'ont pas les moyens financiers, techniques et humains de mettre en place cette réforme complexe.

Réforme équitable

Enfin, l'accord exige des pays signataires qu'ils renoncent à des mesures unilatérales, telles que des taxes sur les services numériques. Des pays comme le Kenya et le Nigeria, qui tentent de taxer une partie de cette activité numérique, seront contraints de renoncer à des revenus réels en échange d'une redistribution illusoire de ressources fiscales à l'échelle mondiale.

Mais tout n'est pas perdu. L'accord n'est pas définitif, et les négociations se poursuivront jusqu'en octobre. En Afrique, nombreux sont ceux qui ont compris à quel point faire payer aux multinationales leur juste part d'impôt était crucial pour remplir les caisses des États exsangues. Ils peuvent aujourd'hui s'allier à un groupe de pays du Nord – les États-Unis et l'Allemagne – comme du Sud – l'Argentine, le Mexique et l'Indonésie – pour exiger une réforme plus équitable. Soit un taux minimal plus ambitieux et une répartition des revenus fiscaux plus simple, en fonction de l'endroit où se trouvent les clients des multinationales, mais aussi leurs employés et les ressources qu'elles utilisent. ●